

Programme INTERREG IV France – Wallonie - Vlaanderen

Déclaration de créance n° 2
Période concernée : 2ème trimestre 2009
Action concernée : Action 3
Sous programme :
Nom du projet : 1074-2008-Programme d'Etat
Convention FEDER n° : W 3.03
Avenant n° :
Opérateur : CPAW des Ardennes
Chef de file : CRAMINGES

Je soussigné(e) Michel OWCZARZAK
Représentant légal de CPAW des Ardennes

Déclare :

1. Que les dépenses introduites pour la période mentionnée ci-dessus sont réellement acquittées au cours de cette période pour un montant de (1) : 12 188,50 €
(1) Selon tableaux en annexe
2. Que les recettes réalisées par le projet au cours de cette même période s'élèvent à : 0,00 €
3. Que, déduction faites des recettes, le montant des dépenses éligibles au cofinancement FEDER s'élève à : 12 188,50 €
4. Que le montant FEDER demandé au titre du cofinancement européen s'élève à : 6 094,25 €
5. Que, conformément aux règlements (CE) n° 1083/2006, 1080/2006 et 1828/2006, les politiques et actions communautaires et notamment les règles en matière :
 - de concurrence,
 - de passation des marchés publics,
 - de protection de l'environnement,
 - d'élimination des inégalités et de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes,
 - d'information et de publicité,ont été respectées ;
6. Que l'opération se déroule conformément aux caractéristiques décrites dans la fiche projet validée par le Comité de pilotage et/ou le Comité d'accompagnement du projet ;
7. Que le relevé de ces dépenses est exact et procède de systèmes de comptabilité basés sur des pièces justificatives susceptibles d'être vérifiées ;
8. Que les pièces comptables fournies sont conformes aux originaux disponibles ;
9. Que les pièces justificatives sont et resteront disponible jusqu'au 31 décembre 2020 ;
10. Que le relevé des dépenses et la demande de paiement tiennent compte, le cas échéant, des recouvrements perçus et de tout intérêt perçu ;
11. Que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens.

Sont annexés à la présente déclaration et font partie intégrante de celle-ci :

1. Le récapitulatif général des dépenses réalisées et acquittées en date du 31/12/09 accompagné du détail des dépenses par poste budgétaire ;
2. La copie certifiée conforme des factures, justificatifs, ... ainsi que les preuves de paiement de ceux-ci.

Fait à Charleville-Mézières
Le 9/06/10

Déclaration Certifiée sincère et conforme

Le Directeur, Michel OWCZARZAK
Signature de l'autorité compétente



Opérateur chef de file

N_o

ICAPROSEnrico-Beige
GRANDNOIR-EST
GRAMDES Ardennes
Eclaircis

Non assujetti	X
Assujetti	
Partiellement assujetti	

[illegible]**stre concerné**

2 188,50	
0,00	
2 188,50	
Préciser le type de contrôle et l'objet de la correction :	
0,00	
2 188,50	
50,00%	
6 094,25	
0,00	
6 094,25	

semestre concerné

6 094,25
7 995,00
1 900,75
5,16%

201